

## CONTRAT D'ENGAGEMENT Légumes 2023

Entre les personnes ci-dessous adhérent.e.s à l'AMAP « Champs Libres », à jour de leur cotisation

NOM / Prénom (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
NOM / Prénom (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Mail (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
Tél. portable (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
Mail (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
Tél. portable (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_



<http://www.amapchampslibres.fr>

### ET Les maraîchers :

Teresa Garvey et Florentin Duret  
EARL DURET GARVEY  
1 rue de Villiers, 77480 Villiers sur Terre  
0783258107 / 0632768113  
duret.garvey@hotmail.com

<https://www.facebook.com/maraichersdevilliersurterre>

Afin de proposer des paniers s'adaptant à tous, en fonction du nombre de personnes dans le foyer, les maraichers proposent trois tailles de paniers :

- Petit panier : 13 euros par semaine
- Panier moyen : 18 euros par semaine
- Grand panier (équivalent à deux petits paniers) : 26 euros par semaine

Les livraisons ont lieu toutes les semaines avec une pause de deux semaines durant les vacances de printemps (du 22 avril au 9 mai) et une pause lors des semaines de Noël et du jour de l'an.

Il n'y aura pas de distribution les semaines du 14 juillet et du 15 août. Ces deux paniers sont reportés à raison de demi-paniers supplémentaires sur quatre autres semaines de l'année (2 en automne et 2 en hiver).

Cocher le panier souhaité :

### Petit panier

Nb de paniers = 48 paniers	Total = 624€
----------------------------	--------------

### Panier moyen

Nb de paniers = 48 paniers	Total = 864€
----------------------------	--------------

### Grand panier

Nb de paniers = 48 paniers	Total = 1248€
----------------------------	---------------

### Grand panier tous les 15 jours

Nb de paniers = 24 paniers	Total = 624€
----------------------------	--------------

COPANIER SOUHAITE :

Si vous souhaitez partager un panier tous les 15 jours, vous serez en binôme avec un copanier.

### PAIEMENT

Les règlements se feront par chèque ou en liquide. Les chèques sont établis à l'ordre de EARL DURET GARVEY

#### 1 chèque

num	Banque	Numéro de chèque	Montant	Date de dépôt
N°1				

#### 4 chèques

num	Banque	Numéro de chèque	Montant	Date de dépôt
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				

6 chèques

num	Banque	Numéro de chèque	Montant	Date de dépôt
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				
N°5				
N°6				

### Des engagements entre maraîcher.e.s et amapien.ne.s

Ce contrat AMAP lie les maraîcher.e.s Teresa Garvey, Florentin Duret à l'adhérent.e de l'AMAP Champs Libres.

Ce contrat formalise la relation directe entre des paysans et un groupe de consommateur, sans intermédiaire commerciaux.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP résumés ci-dessous et disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France.

#### Engagements de l'adhérent :

- à pré-financer les paniers de légumes pour une durée d'un an (4 saisons).
- à s'impliquer dans le fonctionnement de l'Amap :
  - en participant aux distributions (inscription 3 à 4 fois par ans sur le Framadate)
  - en participant aux assemblées générales de l'association
  - en proposant des temps conviviaux, en échangeant nos meilleures recettes...
- à aller à la ferme au moins une fois par an : Teresa et Florentin nous invitent à des journées à la ferme.
  - aide aux récoltes, découverte "en vrai" des pratiques agricoles et du monde paysan, temps conviviaux, auberges espagnoles, causeries ...
  - nous serons aussi invité.e.s à participer à la mise en place de clôtures, à la plantation de haies.
  - une journée "choucroute" sera organisée, la fabrication de la choucroute nécessitant une main d'œuvre nombreuse.
- à la solidarité, nous pourrions être sollicité.e.s en cas de soucis (intempérie) sur la ferme .

#### Engagements du maraîcher partenaire

- à être présent.e.s lors des distributions, à respecter le calendrier des distributions
- à répartir leurs récoltes,
- à être transparents sur les pratiques agricoles, à respecter les principes de l'agriculture bio.
- à informer les adhérents sur les avancées des cultures
- à être transparent sur le mode de fixation des prix de paniers.

#### Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfiques** naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les adhérents, le maraîcher et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

Ces engagements doivent être mis en œuvre dans un climat convivial solidaire.

Ensemble paysan.ne.s, Amapien.ne.s partageons bénéfices et risques mais surtout un beau projet...et de légumes frais, gouteux...

#### Partage des récoltes :

Les distributions ont lieu tous les **jeudis entre 18h30 et 20h00**, aux Vergers de l'Îlot à Fontenay-sous-Bois (adresse : Sentier du Bois Guérin Leroux, Fontenay-sous-Bois). Ce lieu est mis à disposition gracieusement de l'AMAP par l'association « Les Vergers de l'Îlot » qui entretient et gère un verger sur un terrain communal.

#### Paniers non récupérés en fin distribution :

Les paniers non récupérés en fin de distribution ne sont pas remboursés. Les possibilités suivantes existent pour ces paniers.

1. Demander à une autre personne de récupérer le panier (ami, voisin...)
2. Contacter avant la fin de la distribution l'un des distributeurs pour s'arranger pour le récupérer après la distribution.
3. Les légumes restants peuvent être partagés entre les 3 ou 4 personnes ayant fait la distribution.

4. Pendant les mois de juillet et août, les légumes restants peuvent être récupérés par des associations et offerts à des familles fontenaysiennes dans le besoin
5. Les légumes restants peuvent être stockés dans la cabane de distribution pour don aux Vergers de l'îlot le vendredi matin, pour l'alimentation des animaux du verger, ou des événements organisés par l'association « Les Vergers de l'îlot »

#### Clauses de résiliation :

En cas de déménagement ou de force majeure, l'adhérent en informe l'AMAP dès que possible. L'AMAP contactera les personnes en liste d'attente d'adhésion. Le cas échéant (pas de repreneurs en liste d'attente), l'adhérent se charge de trouver un repreneur pour les paniers restants à livrer jusqu'à l'expiration de son contrat.

Les contrats ne peuvent être résiliés par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production) après un préavis d'un mois. Le producteur s'engage à livrer les paniers dus durant la période de préavis.

Les livraisons non effectuées seront remboursées par le producteur concerné. L'AMAP s'engage alors à rechercher un nouveau producteur.

Cette présente charte signée reste valable pendant toute la durée de l'adhésion.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent.e	Signature des maraîcher.e.s
---------------------------	-----------------------------

#### Annexe : tableau des distributions

semaine		Date	Vacances scolaires	Distrib Légumes
S52	paire	jeu 29 déc 22	Vac Noel	non
S01	impaire	jeu 05 janv 23		Leg n°01
S02	paire	jeu 12 janv 23		Leg n°02
S03	impaire	jeu 19 janv 23		Leg n°03
S04	paire	jeu 26 janv 23		Leg n°04
S05	impaire	jeu 02 févr 23		Leg n°05
S06	paire	jeu 09 févr 23		Leg n°06
S07	impaire	jeu 16 févr 23		Leg n°07
S08	paire	jeu 23 févr 23	Vac Hiver	Leg n°08
S09	impaire	jeu 02 mars 23	Vac Hiver	Leg n°09
S10	paire	jeu 09 mars 23		Leg n°10
S11	impaire	jeu 16 mars 23		Leg n°11
S12	paire	jeu 23 mars 23		Leg n°12
S13	impaire	jeu 30 mars 23		Leg n°13
S14	paire	jeu 06 avr 23		Leg n°14
S15	impaire	jeu 13 avr 23		Leg n°15
S16	paire	jeu 20 avr 23		Leg n°16
S17	impaire	jeu 27 avr 23	Vac Printemps	pas de distrib.
S18	paire	jeu 04 mai 23	Vac Printemps	pas de distrib.
S19	impaire	jeu 11 mai 23		Leg n°17
S20	paire	jeu 18 mai 23		Leg n°18
S21	impaire	jeu 25 mai 23		Leg n°19
S22	paire	jeu 01 juin 23		Leg n°20
S23	impaire	jeu 08 juin 23		Leg n°21
S24	paire	jeu 15 juin 23		Leg n°22

S25	impaire	jeu 22 juin 23		Leg n°23
S26	paire	jeu 29 juin 23		Leg n°24
S27	impaire	jeu 06 juil 23		Leg n°25
S28	paire	jeu 13 juil 23	Vac Eté	pas de distrib.
S29	impaire	jeu 20 juil 23	Vac Eté	Leg n°26
S30	paire	jeu 27 juil 23	Vac Eté	Leg n°27
S31	impaire	jeu 03 août 23	Vac Eté	Leg n°28
S32	paire	jeu 10 août 23	Vac Eté	Leg n°29
S33	impaire	jeu 17 août 23	Vac Eté	pas de distrib.
S34	paire	jeu 24 août 23	Vac Eté	Leg n°30
S35	impaire	jeu 31 août 23	Vac Eté	Leg n°31
S36	paire	jeu 07 sept 23		Leg n°32
S37	impaire	jeu 14 sept 23		Leg n°33
S38	paire	jeu 21 sept 23		Leg n°34
S39	impaire	jeu 28 sept 23		Leg n°35
S40	paire	jeu 05 oct 23		Leg n°36
S41	impaire	jeu 12 oct 23		Leg n°37
S42	paire	jeu 19 oct 23		Leg n°38
S43	impaire	jeu 26 oct 23	Vac automne	Leg n°39
S44	paire	jeu 02 nov 23	Vac automne	Leg n°40
S45	impaire	jeu 09 nov 23		Leg n°41
S46	paire	jeu 16 nov 23		Leg n°42
S47	impaire	jeu 23 nov 23		Leg n°43
S48	paire	jeu 30 nov 23		Leg n°44
S49	impaire	jeu 07 déc 23		Leg n°45
S50	paire	jeu 14 déc 23	fin contrat	Leg n°46
S51	impaire	jeu 21 déc 23		pas de distrib.
S52	paire	jeu 28 déc 23	Vac Noel	pas de distrib